



Commission des finances et des affaires générales

- 54 Ressources humaines

Evolution des dépenses de personnels, postes et effectifs

Rapport n° CD/2016/65

Service Chef de file :

A420 - Service Emploi

Service(s) associé(s) :

Résumé :

Dans un contexte de profondes mutations et contraintes, le présent rapport synthétise les propositions soumises à l'Assemblée pour équilibrer de manière responsable et rigoureuse notre budget RH tout en consolidant les perspectives de reconnaissance et d'évolution des agents de la collectivité.

Dans un contexte de profondes mutations sociétales, institutionnelles et budgétaires, l'efficacité, la proximité et la recherche de perspectives doivent guider nos actions et nos pratiques quotidiennes de travail et de management.

Cette vision responsable et individualisée du service rendu est le fruit d'une approche partagée entre l'impulsion politique et sa déclinaison dans l'administration, incarnée par l'ensemble des agents de la collectivité.

Le développement des compétences, la valorisation des talents, l'esprit d'équipe et la qualité de la relation humaine sont d'autant d'objectifs primordiaux qui guident notre politique RH. Notre vision des RH décline ainsi l'ambition politique du nouveau mandat qui met l'efficacité, la responsabilité mais aussi l'humain et les perspectives d'avenir au cœur de nos actions.

Pour conserver des effets leviers, notre collectivité doit ainsi poursuivre ses efforts de maîtrise de ses dépenses RH. L'effort de maîtrise de la dépense publique induit par des désengagements successifs de l'Etat renforce la nécessité d'assurer le pilotage rigoureux de la masse salariale. Le Département du Bas-Rhin doit en effet faire face à une baisse de ses recettes de fonctionnement liée, pour l'essentiel, à une diminution forte des dotations de fonctionnement versées par l'Etat, alors que dans le même temps, ses dépenses de fonctionnement augmentent. Le budget des ressources humaines pour l'année 2016 représente un montant de 129 452 270 €, soit une baisse de 0,6% par rapport au budget 2015.

Le Département a défini de ce fait des mesures destinées à contenir les effectifs, telles que le questionnement systématique des remplacements sur poste vacant. La marge de manœuvre sur les dépenses de la masse salariale reste cependant faible, compte tenu des augmentations mécaniques réglementaires (Glissement Vieillesse Technicité (GVT), mesures catégorielles...).

Dans ce contexte complexe, une nouvelle mesure étatique vient faire peser sur le budget du Département une dépense de fonctionnement supplémentaire. L'application de la circulaire du 10 Juin 2014 relative à la programmation des moyens alloués en emploi aidé, a pour effet de doubler le nombre des bénéficiaires de contrat unique d'insertion (CUI) à la charge du Département.

Afin d'intégrer ces évolutions pour garantir une réponse adaptée aux besoins du Département du Bas-Rhin et de nos usagers, il est nécessaire de procéder à l'ajustement du tableau des emplois.

I –ÉLÉMENTS BUDGÉTAIRES 2016 DES RESSOURCES HUMAINES

La Direction des ressources humaines sollicite un budget de dépenses de 129 452 270 €, soit une baisse de 0,6% par rapport au budget primitif de 2015.

Par ailleurs, le budget de recettes est en augmentation de 88% par rapport à 2015, soit un montant de 6 920 800 €. Cette forte augmentation est liée principalement aux recettes provenant de l'ATIP pour le remboursement des charges de personnel des agents mis à disposition.

A - Détail des dépenses par Mode Action (MA) :

- **Masse salariale**

Le budget concernant la **rémunération brute, les charges sociales et les cotisations** (MA 5411 et 5412) a été diminué de 0,4% et s'élève à **125 352 170 €**. Cette diminution a été rendue possible par une gestion au plus juste des ressources humaines qui composent le département.

Le budget relatif au **personnel extérieur** (MA 5413) est de **56 200 €** soit une hausse de 2,2%. Il concerne les frais de transport des intervenants externes, ainsi que les gratifications des services civiques.

- **Formation**

Le budget **formation** a été réduit de 5,8%. Son montant de **1 261 600 €** permettra le financement de :

- La cotisation au CNFPT : 714 800 €
- D'autres organismes de formation (hors CNFPT) : 426 800 €
- De bilans de compétences : 20 000 €
- La formation des apprentis : 100 000 €

- **Action sociale**

Le budget sollicité pour les **prestations sociales** (MA 5430) est de **902 000 €**, soit une baisse de 3,4%, principalement due au nouveau système de calcul de la cotisation CNAS à partir de 2016.

Le budget consacré à l'**Amicale du personnel** est maintenu par rapport à 2015 et s'élève à **212 000 €**.

Le budget sollicité pour la **maison de vacances Wangenbourg** (MA 5438) est de **80 600 €**, soit une hausse de 5,5%. Ce mode action concerne les dépenses relatives aux colonies de vacances des enfants du personnel (79 100 €) et le reversement de la taxe de séjour de la maison de Wangenbourg (1 500 €).

- **Déplacements**

Le budget relatif au frais de **déplacements professionnels et pour formations** (MA 5232 et 5422) a été réduit de 6,5% et s'élève, en 2016, à **988 800 €**.

Le budget concernant la **prise en charge des titres de transport domicile-travail** dans le cadre de la loi SRU (MA 5431) a été réduit de 2,9% et s'élève à **178 700 €**.

Le budget sollicité pour les **frais de déménagement** (MA 5414) est identique à celui de l'année passée et s'élève à **2 000 €**.

- **Médecine professionnelle**

Le budget relatif à la **médecine professionnelle** (MA 5434) s'élève, pour 2016, à **325 000 €**, cette hausse de 4.2% s'explique par la prise en charge, par le département, du secrétariat du comité médical et de la commission de réforme. Cette prise en charge représente une dépense de 15 000 €.

- **Emploi**

Le budget relatif à l'**emploi** (MA 5423) est de **40 000 €**, soit une baisse de 43%. Ce mode action subit une forte baisse en raison de la suppression du budget pour les annonces et insertions des offres d'emploi et le recours aux cabinets de recrutement.

Par ailleurs, le budget prévu pour les prestations de coaching (MA 5242 – Audits et conseils) a été supprimé en 2016.

L'impact de la circulaire précitée impose enfin un transfert de la gestion administrative de ces personnels (recrutement, frais de rémunération et de formation), précédemment gérés par le Rectorat, aux collectivités locales.

Or les collègues bas-rhinois emploient directement 60 bénéficiaires du Revenu de solidarité active (RSA) recrutés en Contrat unique d'insertion (CUI) pour exercer des missions normalement dévolues aux adjoints techniques des collègues (ATC). Ils sont gérés et rémunérés par le Rectorat qui continuera à gérer les contrats en cours mais qui n'en recrutera plus d'autres à compter du 1^{er} janvier 2016.

Afin de ne pas mettre en péril la politique d'insertion engagée en faveur des bénéficiaires du RSA il est proposé que le Conseil départemental du Bas-Rhin prenne le relais du Rectorat dans la gestion administrative des CUI à compter du 1^{er} janvier 2016, en plus des 60 CUI que gère la collectivité qui, à terme en gèrera donc 120.

A ce stade, il est demandé l'approbation du principe de la prise en charge par la collectivité de 60 CUI supplémentaires (la collectivité emploierait ainsi à terme 120 CUI). Ces postes sont financés à hauteur de 90 % par l'Etat et 10 % par le budget départemental. Les crédits supplémentaires (estimés à 691 200€) seront demandés en DM1 et soumis au vote de l'assemblée délibérante.

En tant que de besoin, il conviendra de prendre tous les actes et de conclure tous les contrats permettant la mise en oeuvre de cette décision de prise en charge des CUI supplémentaires. A cet égard, il est rappelé que délégation a été donnée à la CP pour adopter toute convention qui serait rendue nécessaire pour l'application des délibérations du CD.

- **Autres charges**

Le budget concernant les **autres charges** (MA 5439) s'élève à **45 200 €**, soit une baisse de 9.6%.

Ce mode action regroupe les dépenses suivantes :

- Prestation de soutien psychologique : 40 000 €
- Recours aux ACFI (missions d'inspection) : 5 000 €
- Interprétariat en langage des signes : 200 €

Le budget consacré à la **retranscription des instances paritaires** (MA 5264 – Frais divers) est identique à celui de 2015, soit **5 000 €**.

Le budget sollicité pour les **publications des avis d'appel public à la concurrence**. (MA 5228 – Annonces et insertions) est identique à celui de 2015, soit **3 000 €**.

Par ailleurs, en dehors du budget de la DRH sont également rattachées à la politique 54 les dépenses de tickets restaurant et de marché de restauration (part prise en charge par le département pour les repas pris au restaurant administratif) :

Axe 543 – Action sociale et prévention

Ventilation des propositions de crédits par modes d'action

Mode action	Section	Libellé Mode d'action	Budget Primitif 2015	Projet Budget Primitif 2016
5432	F	Tickets restaurant	1 200 000,00	1 842 000,00
5433	F	Marchés de restauration	340 000,00	340 000,00

L'augmentation sensible du montant inscrit au BP 2016 par rapport au BP 2015 s'explique par le fait qu'à compter de 2016, il a été décidé pour être conforme à la réglementation en vigueur et par souci d'équité entre tous les agents de la collectivité de permettre à deux catégories nouvelles d'agents de commander des tickets restaurant.

Il s'agit d'une part des agents exerçant leurs missions rue du Verdon à Strasbourg mais qui n'ont pas accès au restaurant de la CARSAT et d'autre part des ATC lorsque ceux-ci travaillent alors que le restaurant scolaire du collège où ils exercent leurs fonctions est fermé, en particulier les mercredis et pendant les vacances scolaires

B- Détail des recettes prévisionnelles :

Le montant des **recettes** inscrites au BP 2016 sur le budget de la DRH est de **6 920 800 €** soit une hausse de 88%. Cette augmentation est liée au remboursement des frais de personnel des agents mis à disposition de l'ATIP.

- **Remboursement de frais de personnel en interne ou par les satellites du Département :**
 - Budget annexe du Vaisseau
 - Budget annexe de la régie des transports
 - ATIP
 - MDPH
 - Autres organismes tels que Régio Pamina, Amicale...

- **Compensation financière versée par certains partenaires :**
 - Remboursement de frais de personnel par le Fonds Social Européen dans le cadre de la mise en œuvre du contrat d'insertion des bénéficiaires du RSA
 - Financement des CUI-CAE et des emplois d'avenir
 - Remboursement des frais de personnel mis à disposition des syndicats au niveau national
 - Subventions versées par l'Agence de l'eau Rhin-Meuse pour la prise en charge d'une partie des frais du personnel des services SEAD et SR (PDT-DAERE)

- Cofinancement du poste de chef de projet DDELIND respectivement co-financé par la CAF et l'Eurométropole et celui du SDAGV co-financé par l'Etat
 - Reversement par la Région des crédits de suppléance des ATC
 - Financement par l'ARS des frais de personnel générés par les MAIA
- **Autres recettes :**
 - Recouvrement de la pension des détachés
 - Subrogation des IJSS
 - Participation des familles à la colonie de Wangenbourg
 - Recettes de la maison de vacances de Wangenbourg
 - Refacturation aux budgets annexes des dépenses de prestations sociales

II – AJUSTEMENT DU TABLEAU DES EMPLOIS

Il vous est proposé de procéder à l'ajustement du tableau des emplois conformément au document joint en annexe I, eu égard aux besoins qualitatifs et quantitatifs des services du département.

Ces ajustements n'entraînent pas d'évolution du nombre de postes.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

1) le principe de la création et de la prise en charge de 60 CUI (contrat unique d'insertion) supplémentaires pour exercer des missions d'adjoints techniques des collèges

2) La suppression des postes permanents suivants, par filière et cadre d'emplois :

*Adjoints administratifs territoriaux: 8 postes
Ouvriers des parcs et des ateliers : 16 postes
Ingénieurs territoriaux : 4 postes
Assistants territoriaux de conservation : 1 poste
Médecins territoriaux : 1 poste
Puéricultrices territoriales : 1 poste*

3) La création, par transformation de postes existants, des postes permanents suivants, par filière et cadre d'emplois :

*Rédacteurs territoriaux : 5 postes
Attachés territoriaux : 2 postes
Administrateurs territoriaux : 3 postes
Adjoints techniques territoriaux : 4 postes*

Agents de maîtrise territoriaux : 2 postes

Techniciens territoriaux : 7 postes

Assistants territoriaux socio-éducatifs : 1 poste

Conseillers territoriaux socio-éducatifs : 2 postes

Infirmiers territoriaux en soin généraux : 1 poste

Psychologues territoriaux : 1 poste

Cadres territoriaux de santé infirmiers et technicien paramédical : 3 postes

Strasbourg, le 21/01/16

Le Président,



Frédéric BIERRY